



Juge départiteur prud'hommes, fin de procédure ?

Par **helena guillemot**, le **26/03/2018** à **11:03**

Bonjour, après procédure longue et jugement au prud'hommes n'ayant pas départagé (3voix contre 3 voix), un juge départiteur a été nommé et une première audience a eu lieu. À cette occasion mon ancien employeur (à qui le juge a demandé ses pièces justificatives) a prétendu que le tribunal les avait égaré, le juge a donc renvoyé l'audience dans 2 semaines afin de retrouver ce dossier (le juge a précisé que la justice ne perdait jamais les dossiers et qu'il n'avait pas intérêt d'avoir menti) en réalité il n'a jamais produit aucune pièce, je l'aurais reçu en recommandé... Est-ce la dernière audience ou cela peut t'il encore être remis à plus tard ? Merci d'avance

Par **P.M.**, le **26/03/2018** à **12:56**

Bonjour,

Ce serait plutôt 2 voix contre 2 voix...

On ne peut pas préjuger de la décision du Juge départiteur mais il semble ne pas vouloir s'en laisser conter par l'employeur et même si la procédure est orale l'absence de pièce risque de peser lourd contre l'employeur en reprenant aussi les compte-rendus d'audiences précédentes...